

Date de l'arrêté : 27/06/2024	République Française Département : CANTAL Arrondissement : Aurillac LADINHAC - Commune
Objet : Arrêté portant limitation de vitesse	

ARRÊTÉ
N° AR_039_2024

portant Arrêté portant limitation de vitesse

LE MAIRE DE LADINHAC,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,
VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,

Considérant la dégradation de la voirie communale, la sécurité et l'hygiène publique la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à 30km/heure du Moulin du Lac au carrefour d'Escalmels.

ARRÊTÉ

Article 1 : La vitesse de tous les véhicules circulant sur la voie communale de Lescure (VC n°35) est limitée à 30km / heure, sur la section comprise entre le Moulin du Lac et le carrefour d'Escalmels.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de Ladinhac.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Ladinhac.

Article 5 : Monsieur le Maire de la Commune de Ladinhac, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Montsalvy et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand - 6 cours Sablon - 63 000 CLERMONT-FERRAND ou par voie électronique sur le site internet : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Ladinhac, le 27 juin 2024

Clément ROUET

Maire de Ladinhac



AR_039_2024

COMMUNE DE LADINHAC

Copie de Plan

0 200m

Cadastre vectorisé - Origine: DGI - 2023

Echelle 1/9625

